## **CF** electronic pay statement initiative

he delivery method of Regular
Force members' pay statements
will change in April from paper
to electronic.

All Regular Force members will be required to access their pay statement via the Employee Member Access Application (EMAA). This application provides the ability to view the pay statement or to have the statement delivered to an e-mail address of the member's choosing. Further communication to members and pay offices are being provided by AIG or CANFORGEN messages. Pay information will continue to be delivered in a timely manner to CF members or their families in all circumstances.

Below are questions and answers to help explain the initiative.

- When will I start electronic access to my pay statement?
  - You have had access to electronic pay statements since 2004 and may have already taken advantage of this enhanced capability. However, starting April 1, regular delivery of paper pay statements will cease and you will have access only to electronic pay statements.
- Where am I able to access my electronic pay statement? Electronic pay statements are viewable through the Employee/Member Access

Application (EMAA). If you have not already done so, you can get your user identification and password at: http://dhrim04.desc.mil.ca/EMAA/. More information on EMAA can be found at: http://dhrim04.desc.mil.ca/emaa/engraph/login\_e.asp (tab "Documentation").

- Can I choose to have my electronic pay statement e-mailed to me?
  - Yes. Your electronic pay statements can be e-mailed to you on an ad hoc basis or, as a more practical solution, forwarded to an e-mail address of your choice. If you choose the latter, you will not have to log into EMAA to view your pay statement.
- How do I set-up options for delivery of electronic pay statement and can I do so before April 1?
  - Detailed instructions are available at http://admfincs.mil.ca/dappp.
    You can start e-mail delivery of your pay statement anytime, preferably prior to April 1.
- Why will paper pay statements no longer be available?

Electronic pay statements provide you more timely access to your pay information and are viewable earlier than paper statements. You are able to view and/or receive them at a time of your choice, provided they have been posted to EMAA, and may access six months worth of historical pay statements. EMAA also provides you the options of saving your pay statement on your PC, printing a copy or forwarding it to your personal e-mail address. These efficiencies will benefit you and will save some trees.

- What format is used for electronic pay statements and will I be able to view/print them?
- Electronic pay statements are in PDF format and are viewable and printable using Adobe Acrobat Reader. The e-mailed pay statement provides you with the Internet link to download the free Adobe Acrobat Reader software, if you need to.
- Am I affected if I am a Reservist?
  Currently, EMAA does not handle pay statements for Reserve Force members paid through the Reserve Pay System. These Reserve Force members will continue to receive pay statements from their supporting pay office. Class "C" members, paid by the Central Computational Pay System (CCPS), will have access to electronic pay statements.

Has consideration been given to the possibility that members may be in an exceptional situation without reasonable access to electronic pay statements?

Most CF members have access to EMAA. Even some ships at sea and deployed units have DWAN/EMAA access. That said, we recognize that there are exceptional situations where reasonable access to electronic pay statements will be impossible. If you are in this situation, for a long-term duration, you will have the option to receive paper pay statements for the duration of your exceptional situation. If your situation is of a short-term duration, local pay offices will have the capacity to produce paper pay statements for you.

What do I do if I am in a long-term exceptional situation?

Contact your pay office. Your pay office will identify your situation via a pay note, which will trigger the CCPS to reinstate paper pay statement mail delivery to you.

• Who do I contact if I have concerns that I would like addressed?

For concerns related to your EMAA account, contact the Human Resources Information Centre (HRIC). Contact information is available at: http://dhrim04.desc.mil.ca/EMAA/engraph/emaadoceng00\_e.asp#\_Contacting\_the\_HRIC.

## Projet d'états de solde électroniques des FC

n avril, les états de solde des membres de la Force régulière passeront du format papier au format électronique.

Tous les membres de la Force régulière devront utiliser l'Application d'accès pour le personnel civil et militaire (AAPCM) pour avoir accès à leur état de solde électronique. Cette application offre la possibilité de voir l'état de solde ou encore de le faire acheminer à l'adresse de courriel choisie par le militaire. De plus amples renseignements seront communiqués aux membres par messages AIG ou CANFORGEN. Les renseignements sur la solde continueront d'être fournis aux militaires ou à leurs familles en toutes circonstances.

Voici quelques questions et réponses visant à expliquer l'initiative.

- Quand aurai-je accès à mon état de solde électronique?
  - Vous avec accès aux états de solde électroniques depuis 2004. Vous avez peut-être déjà profité de cette fonction. Par contre, à compter du ler avril, nous cesserons l'expédition des états de solde papier et la seule façon d'avoir accès à votre état de solde sera par voie électronique.
- Comment dois-je procéder pour avoir accès à mon état de solde électronique?

Les états de solde électroniques sont disponibles grâce à l'AAPCM. Si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez obtenir votre nom d'utilisateur et votre mot de passe à l'adresse : http://dhrim04.desc.mil.ca/
EMAA/. Pour davantage de renseignements sur l'AAPCM, consultez le http://dhrim04.desc.mil.ca/emaa/frgraph/login\_f.asp (onglet « Documentation »).

- Puis-je choisir de recevoir mon état de solde électronique par courriel? Oui. Vos états de solde électroniques peuvent vous être envoyés par courriel au besoin, ou encore, comme solution plus pratique, vous être transmis à l'adresse de courriel de votre choix. Si vous choisissez la deuxième option, vous n'aurez pas à ouvrir une session dans l'AAPCM pour voir votre état de solde.
- Comment puis-je établir mes options de livraison d'état de solde électronique? Puis-je le faire avant le ler avril?
  - Des instructions précises sont disponibles au **http://admfincs.mil.ca/ dappp**. L'acheminement par courriel de votre état de solde peut commencer n'importe quand, mais préférablement avant le ler avril.
- Pourquoi les états de solde ne seront-ils plus produits sur papier? Les états de solde électroniques vous permettent d'avoir accès plus rapidement aux renseignements sur votre solde et à vos états de solde que les états sur papier. Vous pouvez les voir et les recevoir au moment désiré, dès qu'ils sont affichés

dans l'AAPCM, et vous pourrez reculer six mois en arrière pour connaître vos états de solde. Vous avez le choix de les sauvegarder dans votre ordinateur, de les imprimer ou de les acheminer à votre adresse de courriel personnel. En plus d'être avantageuses pour vous, ces améliorations permettront de sauver des arbres.

- En quel format les états de solde électroniques sont-ils produits et comment pourrai-je les voir et les imprimer?
- Les états de solde électroniques sont produits en format PDF et on peut les visualiser et les imprimer à l'aide du logiciel Acrobat Reader d'Adobe. L'état de solde qui vous est envoyé par courriel comporte un lien Internet vous permettant de télécharger gratuitement le logiciel Acrobat Reader si vous en avez besoin.
- Je suis réserviste; est-ce que je serai touché par ce changement? Actuellement, l'AAPCM ne traite pas les états de solde des réservistes produits par le système de solde de la Réserve. Ces réservistes continueront de recevoir leurs états de solde de leur bureau de la solde. Les réservistes de classe C, payés par le Système central de calcul de la solde (SSCS) auront accès aux états de solde électroniques.
- A-t-on songé au fait que certains membres sont dans une situation exceptionnelle et qu'ils ne

## peuvent pas avoir accès à leurs états de solde électroniques?

La plupart des membres des FC ont accès à l'AAPCM. Certains navires en mer et unités en déploiement ont accès au RED-AAPCM. Ceci dit, nous reconnaissons qu'il y a des situations exceptionnelles où l'accès aux états de solde électroniques sera impossible. Si vous vous trouvez dans cette situation pendant une période prolongée, vous aurez l'option de choisir de recevoir des états de solde sur papier. Si votre situation ne se présente qu'à court terme, les bureaux de la solde locaux pourront vous fournir un état de compte sur papier.

- Que dois-je faire si je suis dans une situation exceptionnelle à long terme?
- Communiquez avec votre bureau de solde. Votre bureau signalera votre situation par une note sur la solde et le SSCS s'occupera de recommencer à vous envoyer des états de solde sur papier.
- À qui puis-je m'adresser si j'ai des préoccupations?

Pour toute question concernant votre compte de l'AAPCM, communiquez avec votre Centre d'information sur les ressources humaines (CIRH). Les coordonnées se trouvent à l'adresse suivante : http://dhrim04.desc.mil.ca/EMAA/engraph/emaadoceng00\_e.asp#\_Contacting\_the\_HRIC.